

AMAP DE LA GOUTTE D'EAU – CONTRAT PLANTS 2021



page « information » à conserver par le consommateur

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS

1- L'association a pour objet :

- de maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable, dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Cliquez pour en savoir plus, demander le livret d'accueil à un membre du bureau.

2- L'adhésion annuelle de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association. Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau et [bulletin d'adhésion](#) à *Bernadette Faligant, 33 rue de l'Ormeau, 49630 Corné*

3- En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : **ils deviennent partenaires.**

6- Lieu et jour de distribution : le jeudi à 18h30 au terrain de jeu de boules, en face du camping de Brain/Authion.

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour chaque contrat..

Défaut d'engagement : le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non.

En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise

Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et leurs contrats sont disponibles sur le site internet <http://amap.delagouttedeau.free.fr/>

Contact : Francine Freulon, 22 rue du Puits Trouflet, 49800 Trélazé, 02 41 47 33 34
f.freulon50@orange.fr

AMAP DE LA GOUTTE D'EAU – CONTRAT PLANTS 2021



page « information » à conserver par le consommateur

Termes du contrat : Il est proposé des plants produits selon le cahier des charges Agriculture Biologique (Licence n° 2020/52225/2)

Conditionnement :

prix : 1,40€ par plant en godet ou barquette de 6 pour les salades

Conditions : Le consommateur s'engage pour une réservation d'au minimum 10 plants.

Il s'engage à régler d'avance un acompte de 50 % de sa commande avec un minimum de 14€. Le solde sera réglé sur place le jour de la distribution en fonction du nombre réel de plants reçus.

En cas d'aléas de production, l'agriculteur s'engage à le communiquer le plus tôt possible et à proposer une solution de remplacement (ex : remplacer une variété de tomate par une autre si c'est possible). Si un remplacement est impossible, le plant manquant ne sera pas facturé.

Le consommateur s'inscrira éventuellement sur le planning **pour aider** à la distribution des plants. Au moins 6 personnes seront nécessaires pour préparer les commandes en amont de la distribution.

Date de distribution : vers fin avril ou début mai, en fonction du développement des plants.

Le chèque d'acompte, rempli à l'ordre de « ferme du clos Frémur », sera remis à la tutrice au moment de l'engagement avec le présent contrat.

Catalogue joint. Ne tenez pas compte du prix indiqué. Celui qui a été accepté est 1,40€/plant.

[Bon de commande en ligne.](#)

Contact : Francine Freulon, 22 rue du Puits Trouflet, 49800 Trélazé, 02 41 47 33 34
f.freulon50@orange.fr

